



GARANTIE LIMITÉE (MOBAR)

GARANTIE LIMITÉE DE UN AN (PIÈCES, MAIN-D'ŒUVRE ET TRANSPORT); GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS (PIÈCES SEULEMENT); GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS (SYSTÈME SCELLÉ – PIÈCES, MAIN-D'ŒUVRE ET TRANSPORT LA PREMIÈRE ANNÉE, PIÈCES SEULEMENT POUR LES ANNÉES 2-3)

1. La présente garantie est accordée par Dometic Corporation à l'acheteur qui acquiert le produit Mobar de Dometic (produit Dometic) et qui est en possession de la facture originale d'achat auprès d'un vendeur agréé par Dometic, pour une installation et un fonctionnement dans la zone continentale des États-Unis et du Canada.
2. PÉRIODES DE GARANTIE (l'acheteur doit conserver une copie du reçu d'achat daté comme preuve de la date d'achat) :

A. USAGE PERSONNEL

- i. **GARANTIE LIMITÉE DE UN AN (PIÈCES, MAIN-D'ŒUVRE ET TRANSPORT)** : Cette garantie limitée couvre la main-d'œuvre forfaitaire, les pièces spécifiées et le transport pendant la première (1) année à partir de la date d'achat par l'acheteur initial.
- ii. **GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS (PIÈCES UNIQUEMENT)** : Après la période initiale de garantie limitée de un (1) an, la période de garantie limitée de (1) an restante couvre SEULEMENT les pièces de rechange. La couverture au cours de la deuxième année de la période de garantie limitée couvre uniquement les pièces; au cours de cette deuxième année, l'acheteur initial est responsable de tous les frais de main-d'œuvre et de transport.
- iii. **GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS (SYSTÈME SCELLÉ)** : La garantie limitée pour le système étanche (compresseur-condenseur, sécheur, tuyaux de raccordement, évaporateur) du produit Dometic est de trois (3) ans. Pendant la première année, elle couvre les pièces, la main-d'œuvre et le transport. Au cours de la deuxième et de la troisième année, la garantie ne couvre que les pièces; l'acheteur initial est responsable de tous les frais de main-d'œuvre et de transport au cours de la deuxième et de la troisième année.

B. UTILISATION COMMERCIALE

- i. **GARANTIE LIMITÉE DE 60 JOURS (PIÈCES, MAIN-D'ŒUVRE ET TRANSPORT)** : Cette garantie s'applique aux applications où l'utilisation du produit Dometic va au-delà de l'usage résidentiel normal. Il peut s'agir, par exemple, de services de restauration, de chambres d'hôtes et de services de nourriture et boisson à l'extérieur, où les produits sont garantis exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant 60 jours à compter de la date d'achat. L'original du reçu d'achat daté et/ou de la facture est requis.

LES FRAIS D'APPEL DE SERVICE À L'EMPLACEMENT DU PRODUIT NE SONT COUVERTS PAR AUCUNE PARTIE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE

3. Le produit Dometic sera exempt de vices de matériau et de fabrication au moment de la vente et dans des conditions normales d'utilisation. Tous les produits Dometic sont garantis uniquement lorsqu'ils sont installés conformément aux instructions d'installation du vendeur. Cette garantie ne couvre PAS les conditions sans rapport avec les matériaux et la fabrication du produit Dometic. Ces conditions sans rapport incluent, entre autres :
(a) les dommages subis par le produit Dometic au moment de la réception initiale du produit Dometic, mais qui n'ont pas été signalés dans les 10 jours suivant la prise de possession; (b) les défaillances ou dommages causés par des tempêtes, la pluie, des flaques d'eau, la foudre ou toute catastrophe naturelle; (c) une installation défectueuse ou non conforme aux instructions du vendeur et tout dommage en résultant; (d) les dommages ou une défaillance causés par l'installation d'accessoires non fabriqués et commercialisés par le vendeur ou de toute pièce non fabriquée par Dometic qui est installée comme pièce de rechange; (e) la nécessité d'un entretien préventif et tous les dommages résultant d'un manquement à une telle maintenance; (f) le non-respect des instructions d'utilisation du vendeur pour ce produit Dometic; (g) tout accident, ou utilisation impropre, de toute pièce du produit Dometic et toute altération par quelqu'un d'autre que le vendeur ou son représentant agréé; (h) les problèmes esthétiques survenus en cours d'installation; (i) l'usure normale, y compris les éraflures ou les bosses; (j) les interférences radiofréquence ou de moteur électrique; (k) les réglages des commandes, l'inversion de la porte, le nettoyage du condenseur ou tout autre entretien de routine; et (l) l'utilisation abusive des produits Dometic.
4. **LA GARANTIE COUVRE LES COMPOSANTS DOMETIC** : Toutes les pièces constitutives de Dometic sont couvertes par la présente garantie limitée, à l'exception des biens de consommation, tels que, mais sans s'y limiter, les ampoules électriques.
5. **POUR UNE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE** : Pour obtenir un service au titre de la garantie, l'acheteur initial a les deux options suivantes durant les PÉRIODES DE GARANTIE :
 - a. **Option A** : Faire livrer ou déposer le produit Dometic pour inspection dans le centre de réparation Dometic agréé le plus proche durant la période de garantie. Pour localiser le centre de réparation Dometic agréé le plus proche, se référer à <https://www.dometic.com/en-us/us/find-a-dealer>. Le centre de réparation Dometic agréé collaborera avec le vendeur pour obtenir une couverture sous garantie si un défaut du vendeur est identifié.

PROTECTION DE VOTRE NOUVEL INVESTISSEMENT

Nous apprécions que vous ayez choisi d'acheter un produit Dometic pour votre véhicule récréatif et voulons vous aider à protéger cet investissement judicieux. Dometic assortit ses produits d'une des garanties les plus complètes de l'industrie. **Enregistrez votre produit en ligne à : [dometic.com/en-us/product-registration](https://www.dometic.com/en-us/product-registration).**

Dometic Corporation
Customer Support Center
5155 Verdant Drive
Elkhart, Indiana 46516
1 888 819-0667
Enregistrez votre produit à
www.dometic.com

Document n° 3317859.000(03/21)
(français 3317861.000)
©2021 Dometic Corporation
LaGrange, IN 46761



CONFIRMER QUE LE CENTRE DE RÉPARATION EST UN CENTRE DE RÉPARATION AGRÉÉ PAR DOMETIC. DURANT LA PÉRIODE INITIALE DE GARANTIE DE UN (1) AN, NE PAS PAYER LE CENTRE DE RÉPARATION POUR DES RÉPARATIONS SOUS GARANTIE. DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE DE DEUX (2) OU TROIS (3) ANS RESTANTE, L'ACHETEUR INITIAL EST RESPONSABLE DE TOUS LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE TRANSPORT.

- b. Option B : S'il n'est pas possible de faire livrer ou déposer le produit Dometic à un centre de réparation agréé par Dometic, appeler le **1 888 819-0667** pour toute assistance additionnelle. Vous pouvez également envoyer vos questions relatives au service par courrier électronique à mobar.usa@dometic.com pour les questions relatives au service américain, ou mobar.ca@dometic.com pour les demandes canadiennes.
6. Tout article retourné de la manière décrite au paragraphe 5 sera examiné par le centre de réparation Dometic agréé. S'il s'avère que l'article retourné était défectueux (vices de matériaux et fabrication) au moment de la vente, le centre de réparation Dometic agréé contactera le vendeur pour une réparation sous garantie. Durant la période de garantie initiale de deux (2) ans décrite au paragraphe 2 ci-dessus, à la seule discrétion de Dometic, le vendeur réparera ou remplacera le produit Dometic ou remboursera le prix d'achat à l'acheteur initial. Si le vendeur juge que le produit Dometic doit être réparé, seules des pièces Dometic autorisées seront utilisées.
7. Le vendeur n'autorise aucune personne morale ou physique à créer des obligations sous garantie en son nom. Cette garantie n'est pas prolongée sur la base de la durée pendant laquelle l'utilisateur sera privé de l'usage du produit Dometic.
8. **LE VENDEUR NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS. CECI INCLUT TOUS LES DOMMAGES SUBIS PAR UN OU D'AUTRES PRODUITS RÉSULTANT D'UN TEL DÉFAUT. CERTAINES JURIDICTIONS INTERDISANT L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, IL EST DONC POSSIBLE QUE LA RESTRICTION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.**
9. **TOUTE GARANTIE TACITE, Y COMPRIS LA GARANTIE TACITE DE QUALITÉ COMMERCIALE ET D'ADAPTATION À UNE QUELCONQUE UTILISATION, EST LIMITÉE À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISANT PAS LES LIMITATIONS DE DURÉE DES GARANTIES TACITES, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.**
10. **CETTE GARANTIE DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS VARIABLES D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.** Aucune action d'application de cette garantie ne devra commencer plus de quatre-vingt-dix (90) jours après l'expiration de la période de garantie. Les réclamations qui ont été refusées à tort ou qui ont été mal exécutées doivent être soumises par écrit au service de garantie de Dometic à l'adresse du service à la clientèle de Dometic indiquée sur la présente garantie limitée.

PROTECTION DE VOTRE NOUVEL INVESTISSEMENT

Nous apprécions que vous ayez choisi d'acheter un produit Dometic pour votre véhicule récréatif et voulons vous aider à protéger cet investissement judicieux. Dometic assortit ses produits d'une des garanties les plus complètes de l'industrie.

Enregistrez votre produit en ligne à : dometic.com/en-us/product-registration.

Dometic Corporation

Customer Support Center
5155 Verdant Drive
Elkhart, Indiana 46516
1 888 819-0667

Enregistrez votre produit à
www.dometic.com

Document n° 3317859.000(03/21)

(français 3317861.000)

©2021 Dometic Corporation
LaGrange, IN 46761